Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Siège social: 1807A Av de La Résistance-83000 TOULON
Siret: 477 793 459 00025 - Président: Julien Mari
E-mail: j.mari@orange.fr
Site web: https://www.cil-capbrun-petitbois.org/



Compte rendu du Conseil d'Administration du mardi **13 octobre 2026 au YCT**

Présents : Jacques Boutet, Laurent Corbier, Marie Danièle Corne, Aline Cros, Roland Gori, Hélène Le Gac, Patrick Leronsoux, Guy Le Roux, Nelly Maître, Julien Mari, François-Régis Porquet, Jean-Marie Quentel, Florian Roquette

Excusés : Laurence Anguy, Catherine Claverie, Jeanine De Ganay, Annie Pinard, Pierre Virgile

Invitée : Michèle GONDICART (présentée par Roland GORI)

1. Approbation du CR du CA du 8 septembre

Adopté à l'unanimité

2. Forum des associations du 5 septembre

→ Voir notre bilan dans le CR précédent.
La Mairie a fait parvenir à toutes les associations présentes un questionnaire de satisfaction articulé autour de 5 questions fermées (sur l'organisation, l'animation,le cheminement entre les stands, la fréquentation, l'évaluation globale) 4 réponses proposées (Excellent ; Bon : Passable ; Mauvais).
Nous avons répondu de notre point de vue et de notre vécu puisque cinq d'entre nous étaient présents. La mention passable a fait l'unanimité pour chacune des cinq questions.
Les deux dernières questions ouvertes nous ont permis de préciser notre appréciation et de faire quelques suggestions.
La chaleur sur cette place non ombragée et l'installation minimale proposée ont rendu la tenue du stand peu agréable, voire pénible.
Nous regrettons que tous les CIL n'aient pas été rassemblés et nous demandons donc que ce soit le cas l'an prochain avec une vraie protection solaire et une buvette.
Un autre lieu, par exemple les plages du Mourillon, pourrait être étudié.
Pour notre part, il faudra améliorer sensiblement notre visibilité. Nous travaillons déjà à étoffer nos moyens de communication (kakemono, banderoles, plaquettes etc.)

3. Bilan du repas de quartier

Notre repas de quartier du 11 septembre dans la propriété des Bastidières a réuni 98 personnes. L'accueil des propriétaires a été charmant et attentionné. Nous avons pu profiter du cadre de verdure très séduisant de la belle piscine lors de l'apéritif. Puis, pour le repas, nous nous sommes retrouvés sur la grande terrasse couverte et joliment éclairée, entourée d'un jardin soigneusement entretenu.
Nous vous remercions d'être venus si nombreux pour expérimenter une nouvelle formule bien ancrée au cœur de notre quartier, que nous espérons pouvoir renouveler, dans l'esprit, l'an prochain.
Le repas a été facturé 35€ par personne. La location du lieu a été entièrement prise en charge par le CIL. Nous essaierons à l'avenir de contenir ce prix mais le contexte inflationniste, notamment dans la restauration, va rendre ce souhait problématique.

4. Courriers échangés avec la Mairie et prochaines réunions

Nous avons été incités à déclarer les événements que nous comptions organiser.
Ce n'est pas le rôle d'un CIL d'organiser des commémorations. Par contre, dans une attitude citoyenne, nous sommes enclins à déléguer une personne du CA lors d'une cérémonie organisée par la municipalité.
Nous réfléchissons à l'organisation d'une fête des voisins. Il faudra sonder notre quartier.

La doléance concernant la propreté du Chemin de La Calade a été rapidement satisfaite par la Mairie. Les problèmes de stationnement et de circulation dans ce chemin, de plus en plus emprunté, restent entiers et nous attendons de la Mairie des réponses suite à notre réunion de terrain du printemps dernier. Notre dernière AG en a fait sa priorité.

Un différend nous oppose à la Mairie sur la présence au pied du mémorial à gauche de l'escalier qui mène à Notre Dame du cap Falcon, d'une litière pour chats errants. Outre que ce lieu est chargé d'histoire (un olivier a été planté dans de la terre des cimetières d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie mêlée à de la terre varoise), cette pratique, soutenue officiellement par la Mairie, est contraire au
RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL du VAR
(Agence Régionale de Santé PACA — Santé Environnement)
ART 120. JETS DE NOURRITURE AUX ANIMAUX, PROTECTION CONTRE LES ANIMAUX ERRANTS, SAUVAGES OU REDEVENUS TELS
Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en totrs lieux publies pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels. notamment les chats ou les pigeons ; la mème interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

- Mme Jouve, notre interlocutrice municipale, nous propose de nous rencontrer le 2 novembre pour discuter de ce problème et faire le point sur l'état d'avancement de nos doléances.

- Un autre rendez-vous est également prévu, avec Mr Isnard et la SCI de Méjean.

- Nous allons rencontrer des habitants de la rue Elzéard-Jouveau qui demande un sens unique et des solutions pour réguler le stationnement au niveu du square Félix Gras.

- Le 7 décembre, à 14h, la Mairie réunit l'ensemble des CIL.

5. Planning des réunions - Mardi 17h30 YCT

Réunions du CA : 17 Novembre – 8 décembre – 12 janvier – 2 février – 16 mars – 11 mai – 8 juin

AG : 13 mai11 **VG** : 23 mai ou 6 juin

Permanences Maison Lebrun samedi 9h-12h :

- 24 octobre : Marie Danièle et François-Régis
- 27 Novembre : Pierre et Jeanine

Jacques Boutet et Nelly Maitre